

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 7 (1950)

Heft: 4

Rubrik: L'instruction préparatoire volontaire en 1949 : nouveau record de participation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

torités et sa satisfaction pour les beaux résultats sportifs acquis par certains de nos champions, de ski notamment, dans les compétitions nationales et internationales même. M. Bertrand releva le développement de l'I. P. depuis l'âge lointain des années 1907-1908 où il en assumait la paternité, jusqu'aux magnifiques succès actuels.

M. G. Constantin, chef de l'Office cantonal, frappé par un deuil cruel, mais présent à l'appel du devoir, malgré sa peine, doit être satisfait des résultats de ce cours, lui, qui selon le mot du Directeur Kaech, est l'âme et l'artisan principal de l'I. P. en Valais.

Et maintenant, au travail ! Ces deux claires journées de printemps à l'air libre et tonifiant de chez nous vous auront donné l'impulsion nécessaire pour refaire dans le cadre de vos sections ce que vous aurez vu à Sion.

Faites de notre chère jeunesse un bouquet de fleurs fraîches et embellies par les dons du cœur, de l'âme et du corps, que vous aurez développés avec toute votre foi et votre amour.

H. P.

JURA BERNOIS

COURS DE RÉPÉTITION POUR MONITEURS. CHEFS DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE LES 25 ET 26 MARS 1950

La partie théorique du cours était partagée en deux ; les moniteurs du Sud se sont retrouvés à Sonceboz samedi après-midi, sous la direction de M. André Paroz, chef de l'Éducation physique pour le Jura ; les moniteurs de la partie Nord reçurent

les explications nécessaires de M. Eugène Baer, chef d'arrondissement, à Delémont.

On passa tour à tour en revue les prescriptions d'exécution, remplissage des feuilles d'examen et des livrets d'aptitude, organisation des examens, prescriptions pour le mesurage.

L'Éducation physique a pris un essor remarquable dans le Jura. Plus de 20 % des élèves du canton étaient des Jurassiens... En 1950, ça doit être encore mieux... on annonce de nouvelles sections.

Dorénavant, les élèves bénéficieront de l'assurance pour l'aller et le retour du lieu d'entraînement. Chacun pourra aussi bénéficier du service médico-sportif. Les cours fédéraux de Macolin, desquels nous ne pouvons dire que du bien, furent vivement recommandés.

Une soixantaine de moniteurs se sont retrouvés, dimanche matin, sur le terrain de la S.F.G. de Delémont, pour la partie pratique : têtes connues... têtes nouvelles (43 participants en 1949)...

On commence dans le brouillard et dans la bise, puis le soleil daigne sourire, tout le monde sourit.

Les chefs d'arrondissement instruisent... quatre groupes se forment : c'est la remise sous la forme.

A 11 h. 30, interruption du travail pour le culte.

Le dîner traditionnel — avec le menu traditionnel ou éternel — est fort bien servi au restaurant du Faucon. L'appétit est là, malgré tout. L'après-midi, on continue... course, sauts, jets, jeux. J'allais oublier la partie topographique... pas de course d'orientation, dommage.

C'est déjà fini : quelques mots, puis... la solde... on signe... poignées de mains.

On s'en va, qui à droite, qui à gauche... A tous et à ceux qui s'y intéressent : à une autre fois.

M. TURBERG, inst., Vermes.

L'instruction préparatoire volontaire en 1949

NOUVEAU RECORD DE PARTICIPATION !

L'instruction préparatoire volontaire a atteint, en 1949, un pourcentage de participation encore jamais égalé jusqu'à ce jour. Ce sont, en effet, 58,860 jeunes gens qui ont pris part aux examens de base, ce qui représente le 41,1 % des jeunes gens en âge de pratiquer l'instruction préparatoire. Les cantons suivants accusent une augmentation particulièrement intéressante : Valais 25,6 %, Appenzell R. I. 24 %, Grisons 22,2 %, Tessin 21,6 %, Berne 21 %, Bâle-Ville 20,6 %, Bâle-Campagne 18,9 %, Neuchâtel 17,4 %, Soleure 11,6 %, Fribourg 11,4 % et Zurich 11 %. Le plus haut pourcentage de participation a été atteint par le canton de Fribourg avec 70,7 %. Et voici, dans l'ordre, les cantons qui ont dépassé le 50 % de participation : Soleure 59,3 %, Uri 59,2 %, Argovie 54 %, Schwyz 53 % et Valais 52,8 %. 50,857 jeunes gens ayant subi les examens de base, ou le 86,4 %, ont rempli les conditions fédérales exigées.

Les nouveaux cours de base organisés conformément aux prescriptions de l'ordonnance encourageant la gymnastique et les sports du 7 janvier 1947 ont également enregistré une réjouissante augmentation de la participation. 49,917 jeunes gens, soit le 34,8 % ont participé à ces cours. Ces cours s'étendant sur une durée minimum de 50 h. d'entraînement sont tout particulièrement favorables au développement corporel de nos jeunes

gens. C'est pourquoi la participation accrue à ces cours revêt une importance toute particulière. La plus haute participation a été atteinte par le canton du Valais avec 62,4 %, suivi du canton d'Uri avec 62,3 %. D'autres cantons ont également enregistré une participation intéressante ; signalons Argovie avec 57,7 % et Soleure avec 54 %.

Par suite des conditions atmosphériques défavorables de l'année 1948, la participation aux cours à option a, elle aussi, marqué une notable augmentation en 1949. Le nombre de participants a passé de 10,037 en 1948 à 12,748 en 1949. La plus grande augmentation enregistrée en 1949 fut celle des cours à option de ski, auxquels 8,046 jeunes gens prirent part contre 6,766 l'année précédente. Tous les autres cours à option ont également enregistré une augmentation. Les cours à option d'exercices en plein air ont été fréquentés par 2,066 jeunes gens (1948: 1.714), les cours à option d'excursion par 1,526 (930), les cours à option de natation par 593 (165) et les cours à option d'alpinisme d'été par 557 (462). La participation aux cours à option a été spécialement réjouissante dans les cantons de Zurich, de Bâle-Ville, du Valais, de Schwyz et d'Uri.

Les examens à option accusent également une augmentation de la participation. La participation est montée à 30,541, soit de 5,824 participants. Les 4 genres d'examens à option ont enregistré une augmentation. Celle-ci fut particulièrement impor-

tante dans les examens à option de « marche », auxquels 18,816 jeunes gens participaient : 1948 : 16,402), tandis que les examens à option « courses d'orientation » en rassemblaient 6,813 (5,087), « natation » 3,947 (2,883) et le ski 965 (345).

Quelle fut la participation au travail de l'instruction préparatoire dans les diverses associations ? La plus grande participation aux examens et aux cours de base revient, comme par le passé, à la Société fédérale de gymnastique. Ce sont en effet, 22,845 jeunes gens de cette association qui ont suivi les cours de base (CB) et 20,790 d'entre eux qui ont effectué l'examen de base (EB), alors que 1,062 jeunes gens ont pris part aux cours à option (CO) et 10,137 aux examens à option (EO). L'Association suisse de football et d'athlétisme a également pris part dans une large mesure à cette activité. C'est ainsi qu'elle a groupé 6,809 participants dans les cours de base, 6,494 aux examens de base, 319 aux cours à option et 1,495 aux examens à option. Viennent ensuite l'Association catholique suisse de gymnastique et de sport groupant avec les organisations de jeunesse catholique : 5,760 CB, 5,834 EB, 1,561 CO et 3,089 EO ; l'Association suisse des éclaireurs avec : 1,428 CB, 1,820 EB, 2,720 CO, 1,031 EO et la Satus avec : 1,386 CB, 1,183 EB, 73 CO et 488 EO.

Ont également participé à l'instruction préparatoire : L'Association suisse des clubs de ski, le Club alpin suisse, la Fédération suisse de natation, la Fédération suisse des clubs de ski ouvriers, l'Union cycliste et motocycliste suisse, l'Association suisse de tourisme « Les Amis de la nature » ; leur participation ne fut toutefois pas très importante.

LE COIN DU MONITEUR

Memento pour moniteurs J.P.

L'Office cantonal d'Education physique neuchâtelois a préparé à l'intention de ses moniteurs un memento chronologique de toute l'activité du moniteur I. P. qui a conscience de ses responsabilités et qui entend les assumer sans défaillance.

Nous n'avons pas connaissance qu'une telle initiative ait été prise dans un autre canton romand et c'est la raison pour laquelle nous avons sollicité de l'Office neuchâtelois l'autorisation de le publier dans les colonnes de « Jeunesse Forte Peuple Libre » afin qu'il contribue à faciliter la tâche de tous nos moniteurs et qu'il rende moins fastidieuses les formalités administratives.

La rédaction.

DANS D'INTÉRÊT DE MON GROUPE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Octobre. — Examen complémentaire de base pour retardataires. — Annoncer à l'Office cantonal I. P. le nouveau cours de base de 50 heures et commencer le cours.

Faire subir l'examen médico-sportif *gratuit* aux jeunes gens qui le demandent.

Novembre. — Annoncer à l'Office le cours à option ski et soumettre le programme de travail.

Décembre. — Annoncer les participants aux camps de ski de 6 jours organisés par l'Office pen-

dant les vacances de fin d'année. Commencer le cours à option ski.

Janvier. — Annoncer la marche à ski à l'Office, soumettre le parcours et l'exécuter.

Février. — Annoncer et exécuter l'examen du cours à option ski.

Mars. — Envoyer les inscriptions pour les cours fédéraux de moniteurs. — Entraînement et formation des équipes pour le cross à l'aveuglette s'il y a lieu.

Avril. — Début de l'entraînement en plein air (base). Recueillir tous les livrets d'aptitudes des élèves participant au cours.

Mai. — Cross à l'aveuglette. — Envoyer les inscriptions des participants aux cours fédéraux de base pour moniteurs.

Juin. — Examen de base (fin du cours de base de 50 heures). Annoncer et exécuter la marche (examen à option).

Juillet. — Soumettre à l'Office les programmes des cours à option (natation, exercices dans le terrain, excursions et instruction alpine d'été).

Août. — Camps, cours et examens à option. Envoyer les inscriptions pour le cours cantonal de moniteurs.

Septembre. — Examen de base s'il n'a pas pu être organisé en juin ou juillet.

Cours cantonal de moniteurs I.P. (un jour et demi.

Mise en ordre dans les affaires administratives avec l'Office.

Recrutement des candidats pour le nouveau cours de base.

EN OUTRE, JE DOIS :

1. *Cours de base.* — Avoir le carnet de contrôle des présences à chaque séance d'entraînement.

Préparer les séances d'entraînement afin que le travail marche sans hésitation.

2. *Examen de base.* — Annoncer l'examen de base à l'Office, indiquer le nombre de participants (pour chaque classe d'âge), le lieu et l'heure de cet examen.

Préparer les emplacements *avant le début de l'examen*, ainsi que les feuilles d'examen. La feuille doit porter le numéro du livret d'aptitude physiques du jeune homme (au-dessous de la classe d'âge sur les nouvelles feuilles d'examen).

Les différentes rubriques de l'en-tête de la feuille d'examen seront remplies si possible à la machine à écrire et *avant l'examen*.

Les inscriptions seront faites proprement et lisiblement. Si plusieurs essais sont permis pour une discipline, *souligner la meilleure performance*.

Les résultats seront inscrits au crayon et avec soin dans la colonne « Résultats ». Les ratures ne sont pas tolérées. Toutefois, si des corrections s'imposent, biffer l'inscription fautive et noter le résultat exact; l'expert confirme la correction par sa signature.

Tout jeune homme se présentant à un examen de base doit être en possession d'un livret d'aptitudes physiques.

Ceux-ci peuvent être commandés à l'Office au moyen d'une formule spéciale.

À l'examen, toutes les feuilles et livrets seront remis au chef de district ou à son remplaçant.

Les feuilles en possession d'une organisation seront annulées.

3. *Cours et examens à option.* — Soumettre le programme à l'Office et commander le matériel éventuellement nécessaire *quinze jours à l'avance*.